



PLATE-FORME INTERDEPARTEMENTALE DE NATURALISATION DE NANCY

ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE PREUVE DE MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Tout postulant à la naturalisation doit justifier d'une connaissance suffisante de la langue française.

Le niveau exigé est le niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Il correspond au niveau d'un élève en fin de scolarité obligatoire apte à écouter, prendre part à une conversation et à s'exprimer oralement en continu. Il s'agit de maîtriser le langage nécessaire à la vie quotidienne et aux situations de la vie courante. Le niveau linguistique sera évalué à l'occasion de l'entretien individuel.

Afin de prouver votre maîtrise du français, vous devez fournir :

un diplôme français (niveau brevet au minimum) ou le **diplôme d'études en langue française (DELF)** de niveau B1 ou un **titre professionnel** français à caractère officiel (inscrit au RNCP ou délivré par un organisme officiel)

OU

une attestation délivrée depuis moins de 2 ans par un organisme doté du label « Français Langue d'Intégration » (FLI) ou par un organisme agréé (cf. ci-dessous, la liste des organismes habilités à faire passer le test de français) ;

OU

un diplôme délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français ;

L'original de ce diplôme ou attestation devra être présenté lors de l'entretien en Préfecture.

Sont dispensés de la production de ce diplôme ou de cette attestation, mais feront l'objet d'un entretien individuel au cours duquel sera vérifié qu'ils maîtrisent un niveau de langue correspondant au niveau B1 exigé :

- les postulants qui produisent une attestation d'un niveau inférieur au niveau B1 ;
- les postulants qui produisent un diplôme francophone à l'issue d'études suivies en Français ;
- les postulants souffrant d'un handicap ou d'un état déficient chronique ;
- les postulants âgés d'au moins 60 ans ;

Attention : les attestations linguistiques délivrées par l'OFII à l'occasion de l'obtention du premier titre de séjour concernant l'évaluation du niveau A1 de maîtrise de la langue française ne sont donc pas acceptées dans le cadre du dépôt d'une demande de naturalisation.

PLATE-FORME INTERDEPARTEMENTALE DE NATURALISATION DE NANCY

LISTE DES ORGANISMES HABILITES A FAIRE PASSER LE TEST DE FRANÇAIS

54-MEURTHE-ET-MOSELLE

PHEDRA Formation (exFormabilis) Nancy	153, rue André Bisiaux 2e étage 54000 NANCY	03 83 40 81 15	contact@phedra.fr j.collin@phedra.fr f.adami@phedra.fr	54
DéFLE Lorraine Vandoeuvre-lès- Nancy	Rue du Doyen Roubault TSA 80606 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY	03.54.50.51.16	defle-contact@univ-lorraine.fr	54
CAEC – GIP FORMATION Nancy	28 Rue de Saurupt 54000 NANCY (Autres lieux possibles en Meurthe et Moselle en fonction des demandes)	03.83.55.65.55	Le GIP organise des examens sur l'ensemble de la Lorraine : NANCY, METZ, EPINAL, BAR-LE-DUC ET VERDUN gip-caec@ac-nancy-metz.fr	

57 - MOSELLE

CAEC – GIP FORMATION Metz	GRETA situé au lycée Robert Schuman 20 rue de Belletanche 57000 METZ (Différents lieux possibles sur METZ ou WOIPPY - Autres lieux possibles en Moselle en fonction des demandes)	03.83.55.65.55	gip-caec@ac-nancy-metz.fr	57
CAEC – GIP FORMATION Thionville	Lycée Colbert, impasse Colbert 57100 THIONVILLE	03.83.55.65.55	gip-caec@ac-nancy-metz.fr	57
PHEDRA Formation Metz	Foyer Carrefour 6, rue Marchant 57000 METZ	03 83 40 38 15	contact@phedra.fr j.collin@phedra.fr f.adami@phedra.fr	57
PHEDRA Formation Moselle-est	Maison des Services 10, rue de la Gare 57470 HOMBURG-HAUT	03 83 40 38 15	contact@phedra.fr j.collin@phedra.fr f.adami@phedra.fr	57

88 - VOSGES

CAEC – GIP FORMATION Epinal	Lycée Viviani, 75 route de Remiremont 88 000 EPINAL (Autres lieux possibles dans les Vosges en fonction des demandes)	03.83.55.65.55	gip-caec@ac-nancy-metz.fr	88
CAEC – GIP FORMATION Saint-Dié	Greta Lorraine Sud, 14 rue de Turin 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES	03.83.55.65.55	gip-caec@ac-nancy-metz.fr	8

55 - MEUSE

CAEC – GIP FORMATION Epinal	Différents lieux possibles en Meuse en fonction des demandes	03.83.55.65.55	gip-caec@ac-nancy-metz.fr	88
--	--	----------------	--	----